

TRAVAUX			
SEUILS	25 000 €HT*	90 000 €HT	5 225 000 €HT**
MODALITES DE PUBLICITE	PUBLICITE ADAPTEE	<b>PUBLICITE OBLIGATOIRE :</b> ( <a href="#">modèle national obligatoire</a> <sup>4</sup> ) : <b>BOAMP</b> <sup>1</sup> ou <b>JAL</b> <sup>2</sup> + PUBLICATION SUR LE PROFIL D'ACHETEUR <i>+ SI NECESSAIRE, PRESSE SPECIALISEE</i> <sup>6</sup>	<b>PUBLICITE OBLIGATOIRE :</b> ( <a href="#">modèle européen obligatoire</a> <sup>5</sup> ) : <b>BOAMP</b> <sup>1</sup> et <b>JOUE</b> <sup>3</sup> + PUBLICATION SUR LE PROFIL D'ACHETEUR
		PUBLICITE SUPPLEMENTAIRE FACULTATIVE <sup>6</sup>	

FOURNITURES ET SERVICES			
SEUILS	25 000 €HT*	90 000 €HT	209 000 €HT**
MODALITES DE PUBLICITE	Fournitures et Services ( <a href="#">article 29</a> )	<b>PUBLICITE OBLIGATOIRE</b> ( <a href="#">modèle national obligatoire</a> <sup>4</sup> ) : <b>BOAMP</b> <sup>1</sup> ou <b>JAL</b> <sup>2</sup> + PUBLICATION SUR LE PROFIL D'ACHETEUR <i>+ SI NECESSAIRE, PRESSE SPECIALISEE</i> <sup>6</sup>	<b>PUBLICITE OBLIGATOIRE</b> ( <a href="#">modèle européen obligatoire</a> <sup>5</sup> ) : <b>BOAMP</b> <sup>1</sup> et <b>JOUE</b> <sup>3</sup> + PUBLICATION SUR LE PROFIL D'ACHETEUR
	Services ( <a href="#">article 30</a> )	PUBLICITE ADAPTEE	
		PUBLICITE SUPPLEMENTAIRE FACULTATIVE <sup>6</sup>	

<sup>1</sup> Bulletin officiel des annonces des marchés publics

<sup>2</sup> Journal habilité à recevoir des annonces légales

<sup>3</sup> Journal officiel de l'Union européenne

<sup>4</sup> Modèle annexé à l'[arrêté du 27 août 2011](#) pris en application des articles 40 et 150 du code des marchés publics et fixant le modèle d'avis pour la passation des marchés publics et des accords-cadres.

<sup>5</sup> Modèle annexé au [règlement n° 842/2011 du 19 août 2011](#) établissant les formulaires standard pour la publication d'avis dans le cadre de la passation de marchés publics et abrogeant le règlement (CE) n° 1564/2005.

<sup>6</sup> Dans les conditions prévues à l'[article 2 de l'arrêté du 27 août 2011](#) pris en application des articles 40 et 150 du code des marchés publics et fixant le modèle d'avis pour la passation des marchés publics et des accords-cadres

\* Seuil applicable à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015 (décret n°2015-1163 du 17 septembre 2015 modifiant certains seuils relatifs aux marchés publics).

\*\* Seuils applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 (v. [règlement \(UE\) 2015/2342 de la Commission du 15 décembre 2015](#) modifiant la directive 2004/18/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les seuils d'application pour les procédures de passation des marchés et [décret n° 2015-1904 du 30 décembre 2015](#) modifiant les seuils applicables aux marchés publics et autres contrats de la commande publique).